



MAIRIE D'ERAGNY-SUR-EPTE 60590

Place Angèle Boutigny

Tél. 02 32 55 21 57

Mardi et Vendredi de 17h30 à 19h

E-mail : mairierag60@orange.fr

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont-en-Vexin

Conseil Municipal d'ERAGNY-SUR-EPTE Compte-rendu de la réunion du mardi 16 juin 2020 à 20h00

L'an deux mille vingt, le mardi 16 juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Eragny sur Epte, dûment convoqué, s'est réuni exceptionnellement à la mairie sous la présidence de Monsieur MICHALCZYK Bernard, Maire.

Etaient présents : MM. les conseillers municipaux:

MICHALCZYK Bernard	HUOT Bérenger	BRUMENT Sébastien
PIGEARD Isabelle	TECHER Hervé	LEPERT Claude
DEBAUDRE Annie	LETIERCE Luc	MASSAMBA Martial
ANDRE Souhila	PIRIOU Jean-Paul	POQUET Daniel
RATEAU Sophie	MASURIER Didier	RATEAU Laurent

formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

Absents :

Pouvoirs :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à la nomination de Madame DEBAUDRE Annie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV de la dernière séance de Conseil Municipal.

1. Prise de position quant aux aménagements illégaux parcelle C112 Hameau Saint Charles

Le Conseil Municipal confirme le souhait de faire constater par huissier les aménagements illégaux en cours au Hameau Saint Charles, Parcelle C112 ; et d'adresser à Monsieur le Préfet un courrier lui demandant d'intervenir afin d'aider la commune à régulariser la situation.

15 conseillers sont « Pour »

2. Projet de création d'une MAM – demande de subventions

Monsieur Laurent RATEAU expose au Conseil Municipal le projet de « Maison assistante maternelle » proposé au 56 rue Camille Pissarro (ancienne salle école maternelle).

Des travaux sont à réaliser comme l'indique le rapport des services du Conseil Départemental pour que les locaux puissent être loués. Des subventions peuvent être accordées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite appuyer le projet et demander les subventions suivantes :

- Auprès de la CCVT
- Auprès du Conseil Départemental et de la DETR
- Auprès de l'Europe

13 conseillers sont « Pour »

Monsieur Laurent RATEAU ne prend pas part au vote, Madame Sophie RATEAU S'abstient

3. Mesure de soutien Boucherie du village

Par mesure de soutien et de solidarité durant la période de COVID-19, il est proposé que la mairie, en tant que bailleur, louant les locaux commerciaux annule deux loyers au commerce Boucherie Traiteur Vincent Synicia.

15 conseillers sont « Pour »

4. Versement de la prime exceptionnelle aux agents

La loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 prévoit notamment que l'État pourra verser une prime exceptionnelle défiscalisée à ses agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire (jusqu'à 1 000 €). Les collectivités locales pourront octroyer, dans les mêmes conditions d'exemption de prélèvement fiscal et social, un maximum de 1 000 € par agent.

Le Conseil Municipal, accorde une prime aux agents Christian PIAT et Sophie JANIN (de 1000€).

15 conseillers sont « Pour »

5. Taux d'imposition 2020 des taxes directes locales

Il est proposé au Conseil Municipal, de voter les taux d'imposition 2020 des taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière bâti : 4.05%
- Taxe foncière non bâti : 13.89%
- Il n'y a pas d'évolution des taux par rapport à 2019.

15 conseillers sont « Pour »

6. Fixation du prix de l'eau potable à compter du 1er janvier 2020

- Il est proposé de fixer à compter du 1er janvier 2020, le prix de l'eau potable et de l'assainissement comme suit :

- Abonnement : 2,00 €uros par mois
- Coût du m³ d'eau : 2,00 €uros
- Taxe d'assainissement : 3,00 €uros le m³
- Garantie fuite après compteur (facultative) : 15,00 € par an
- Il n'y a pas de changement par rapport à 2019.
- Tarifs auxquels s'ajoutent les taxes obligatoires de l'agence de l'eau qui sont actuellement de :
 - Redevance de pollution domestique : 0.38 €uros le m³
 - Redevance modernisation de réseau : 0.185 €uros le m³
 - Redevance prélèvement : 0.066 €uros le m³

15 conseillers sont « Pour »

7. Comptes Administratifs 2019 de la Commune et du Service des Eaux

- Présentation et vote du compte administratif de la commune :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		395 420.88 €		11 060.50 €	- €	406 481.38 €
Opérations de l'exercice	346 271.43 €	360 680.24 €	11 449.14 €	12 633.45 €	357 720.57 €	373 313.69 €
Totaux	346 271.43 €	756 101.12 €	11 449.14 €	23 693.95 €	357 720.57 €	779 795.07 €
Résultat de clôture (=CA)		409 829.69 €		12 244.81 €		422 074.50 €

Besoin de financement
Excédent de financement

12 244.81 €	

au compte 001 investissement dépenses BP 2020
au compte 001 investissement recettes BP 2020

Restes à réaliser

--	--

Besoin de financement des restes à réaliser
Excédent de financement des restes à réaliser

--	--

Besoin total de financement
Excédent total de financement

- €	
-----	--

!* Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de - € au compte 1068 Investissement BP 2020, avec émission titre de recette.

409 829.69 €	
--------------	--

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2020

- Présentation et vote du compte administratif du service des eaux :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	259 768.63 €			19 000.99 €	259 768.63 €	19 000.99 €
Opérations de l'exercice	160 375.27 €	128 039.30 €	37 467.80 €	47 315.96 €	197 843.07 €	175 355.26 €
Totaux	420 143.90 €	128 039.30 €	37 467.80 €	66 316.95 €	457 611.70 €	194 356.25 €
Résultat de clôture (=CA)	292 104.60 €			28 849.15 €	263 255.45 €	

Besoin de financement
Excédent de financement

28 849.15 €	

au compte 001 investissement dépenses BP 2020
au compte 001 investissement recettes BP 2020

Restes à réaliser

- €	
-----	--

Besoin de financement des restes à réaliser
Excédent de financement des restes à réaliser

--	--

Besoin total de financement
Excédent total de financement

--	--

!* Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 292 104.60 € au compte 1068 Investissement BP 2020, avec émission titre de recette.

292 104.60 €	
--------------	--

au compte D002 Déficit de fonctionnement reporté BP 2020

14 conseillers sont « Pour »
Monsieur Didier MASURIER ne prend pas part au vote

8. Affectation du résultat du Compte Administratif 2019 du Budget de l'eau

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de -32 335.97€
Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019 DU SERVICE DES EAUX	
a. Résultat de l'exercice :	-32 335.97€
c. Résultats antérieurs de l'exercice :	
R002 du compte administratif (si excédent)	-259 768.63€
Résultat à affecter : a.+c.	-292 104.60€
e. Solde d'exécution d'investissement	28 849.15€
D001 (Besoin de financement)	0.00€
R001 (excédent de financement) :	0.00€
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00€
Besoin de financement :	0.00€
Excédent de financement	0.00€
Besoin de financement =e.+f.	0.00€
Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00€
Deficit reporté en exploitation R002	-292 104.60€

14 conseillers sont « Pour »
Monsieur Didier MASURIER ne prend pas part au vote

9. Affectation du résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2019 de la Commune.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 409 829.69 €
Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019 DE LA COMMUNE	
A. Résultat de l'exercice :	14 408.81€
B. Résultats antérieurs de l'exercice :	
R002 du compte administratif (si excédent)	395 420.88€
C. Résultat à affecter : A.+B.	409 829.69€
D. Solde d'exécution d'investissement	12 244.81€
Solde d'exécution cumulé d'investissement :	0.00€
D001 (Besoin de financement)	0.00€
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00€
Besoin de financement :	0.00€
Excédent de financement	0.00€
Besoin de financement =D.+E.	0.00€
Affectation = C	409 829.69€
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00€
Report en fonctionnement R002	409 829.69€

14 conseillers sont « Pour »
Monsieur Didier MASURIER ne prend pas part au vote

10. Approbation des comptes de Gestion de la Commune et du Service des eaux par la Trésorière.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

15 conseillers sont « Pour »

11. Budget Primitif 2020 de la Commune

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- ⇒ 766 308 € en section de fonctionnement
- ⇒ 276 070 € en section d'investissement

15 conseillers sont « Pour »

12. Budget Primitif 2020 du Service des Eaux

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020 du service des eaux qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- ⇒ 483 477€ en section d'exploitation
- ⇒ 77 583€ en section d'investissement

15 conseillers sont « Pour »

13. Désignation des représentants au sein de la CCVT

Le Conseil Municipal nomme :

- Hervé TECHER, référent Energie au sein de la CCVT
- Béranger HUOT, représentant au SMOTHD et Bernard MICHALCZYK suppléant.
- Luc LETIERCE, représentant à la CLECT

15 conseillers sont « Pour »

Questions diverses

- Il est expliqué que la station d'épuration rencontre actuellement un problème de pollution. Mme DEVOS du SATESE se rendra sur place le 18 juin pour faire des analyses.
- Les Sénateurs, Députés, Ministres seront relancés quant aux problèmes du FNGIR.

La séance est levée à 22h32.

Le 17 juin 2020

Le Maire, Bernard MICHALCZYK